



FAMILLE, EDUCATION, JEUNESSE

Scolarité

Les enfants de la commune sont scolarisés sur deux écoles, l'école maternelle des Aljards à Saint-Denis-lès-Rebais qui accueille les enfants de la petite section jusqu'au CP, et l'école élémentaire Gilbert Declercq à Chauffry.

Le SIVU (Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelles et Primaires de Chauffry et Saint-Denis-lès-Rebais) gère tout ce qui se rapporte au péri-scolaire.

Les écoles

Ecole maternelle "les Aljards"

1 rue du Temple

Hameau de Mazagran

77510 Saint Denis les Rebais

- > Nom de la Directrice : Mme DOMANCHIN
- > Tél : 01 64 20 94 29

Organisation de la journée

Jours	Garderie*	Temps scolaire	Restauration	Temps scolaire	Garderie**
Lundi	7h30-8h30	8h40-11h40	11h40-13h10	13h20-16h20	16h30-18h30
Mardi	7h30-8h30	8h40-11h40	11h40-13h10	13h20-16h20	16h30-18h30
Mercredi					
Jeudi	7h30-8h30	8h40-11h40	11h40-13h10	13h20-16h20	16h30-18h30
Vendredi	7h30-8h30	8h40-11h40	11h40-13h10	13h20-16h20	16h30-18h30

*La garderie du matin accueille les enfants des 2 écoles, à l'école des Aljards

**La garderie du soir accueille les enfants des 2 écoles, à l'école Gilbert Declercq à Chauffry

Les horaires des garderies sont sous réserve de toutes modifications.

Ecole élémentaire de Chauffry

47 rue de la Mairie

77169 Chauffry

- Nom de la Directrice : Mme CADOR
- Tél : 01-64-200-601

Organisation de la journée

Jours	Garderie*	Temps scolaire	Restauration	Temps scolaire	Garderie**
Lundi	7h30-8h30	8h50-11h50	11h50-13h20	13h30-16h30	16h30-18h30
Mardi	7h30-8h30	8h50-11h50	11h50-13h20	13h30-16h30	16h30-18h30
Mercredi					
Jeudi	7h30-8h30	8h50-11h50	11h50-13h20	13h30-16h30	16h30-18h30
Vendredi	7h30-8h30	8h50-11h50	11h50-13h20	13h30-16h30	16h30-18h30

*La garderie du matin accueille les enfants des 2 écoles, à l'école des Aljards

**La garderie du soir accueille les enfants des 2 écoles, à l'école Gilbert Declercq à Chauffry

Les horaires des garderies sont sous réserve de toutes modifications.

Les services péri-scolaires

Cantine et garderie

Toutes inscriptions aux services périscolaires quel qu'elles soient ainsi que le bus doit être demandées par mail ou par téléphone auprès du Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelles et Primaires de Chauffry et Saint-Denis-les-Rebais.

Après inscription, des identifiants sont envoyés par mail aux parents pour se connecter à [l'espace Parents des services péri-scolaires](#) [↗](#) mis en place pour la réservation des prestations de la cantine et de la garderie.

Vous pouvez également y consulter les menus, les horaires, des photos et informations utiles. Cet espace Parents vous permet également de régler vos factures péri-scolaires en ligne.

Attention, sans inscription préalable annuelle auprès du bureau du SIVU, le compte ne peut pas être activé.

[→ Espace parent des services péri-scolaires](#) 

Cas particuliers

Les **demandes de dérogations** pour les enfants hors communes sont à faire auprès du Syndicat Intercommunal des Écoles Maternelle et Primaire de Chauffry et Saint Denis les Rebais. Ces demandes doivent être adressées par écrit avant le 31 janvier (pour la rentrée scolaire qui suit) accompagnés de l'accord de la mairie d'habitation.

Contact

Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelles et Primaires de Chauffry et Saint-Denis-les-Rebais

47 rue de la Mairie

77169 Chauffry

> Tél : 01-64-200-600 (tous les jours)

> sivuecole@orange.fr

Possibilité de prendre rendez-vous auprès du bureau du SIVU si besoin

Transports scolaires

Concernant le bus, **nous ne gérons que l'accompagnement des enfants de moins de 6 ans dans le bus.**

Le SIVU ne gère pas les cartes de bus.

Pour l'obtention ou le renouvellement des cartes de bus, vous devez contacter le Conseil départemental.

Une fois la carte demandée au département, les parents doivent se rapprocher du SIVU pour l'enregistrement des enfants au car pour les transports inter-écoles, cantine. La SIVU doit donc répertorier les enfants pour chaque transport au cours de la journée.



calendrier_des_prestations_2023-2024-sivu.pdf (/sites/saint-denis-les-rebais.fr/files/media/downloads/calendrier_des_prestations_2023-2024-sivu.pdf)

PDF
454.85 Ko



1683186569-reglement_general_des_services_periscolaires_2022-2023.pdf (/sites/saint-denis-les-rebais.fr/files/media/downloads/1683186569-reglement_general_des_services_periscolaires_2022-2023.pdf)

PDF
1.89 Mo



dossier_d_inscription_2023-2024-sivu.pdf (/sites/saint-denis-les-rebais.fr/files/media/downloads/dossier_d_inscription_2023-2024-sivu.pdf)

PDF
1.33 Mo



fiche_d_inscription_-_documents_rentree_2023-2024-sivu.pdf (/sites/saint-denis-les-rebais.fr/files/media/downloads/fiche_d_inscription_-_documents_rentree_2023-2024-sivu.pdf)

PDF
462.42 Ko



1661851349-horaires_bus_2022-2023.pdf (/sites/saint-denis-les-rebais.fr/files/media/downloads/1661851349-horaires_bus_2022-2023.pdf)

PDF
364.4 Ko

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de la CC2M sont des modes d'accueil réglementés par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES), organisés les mercredis et les vacances scolaires (hors fermetures annuelles) pour les enfants dès leur entrée à l'école.

[➔ Accueils de Loisirs Sans Hébergement](#)



flyer-alsh-tarifs.pdf (/sites/saint-denis-les-rebais.fr/files/media/downloads/flyer-alsh-tarifs.pdf)

PDF
1004.39 Ko

SITES UTILES



CD77 - AIDES AU TRANSPORT SCOLAIRE

(<https://www.seine-et-marne.fr/fr/aides-transport-scolaire>)



CD77 - TRANSPORTS SCOLAIRE ADAPTÉ

(<https://www.seine-et-marne.fr/fr/transport-scolaire-adapte>)



CC2MORIN - ESPACE FAMILLE

(<https://www.cc2morin.fr/le-territoire-au-quotidien/espace-famille/>)